

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL74\_2020-DE  
Regu le 15/07/2020



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA LIBERATION  
ET DE L'AVENUE ANDRE ET DENIS PELISSIER  
LOT 2 – RESEAUX**

**AVENANT N°2 AU MARCHE N°2018-15 DU 08/10/2018**

**FEVRIER 2020 – AFFAIRE 4810683**

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2018-15 – Lot n°2  
« Réseaux »**

**Passé entre :**

**La Communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles**

23 Avenue des Joncades basses

ZA de la Massane

13 210 Saint-Rémy-de-Provence

*Représentée par Hervé CHERUBINI, Président en exercice,*

**d'une part et :**

L'entreprise

**CISE TP**

ZAC Raphaël GARCIN

30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

*Représenté par Monsieur Stéphane ROYER, Directeur Régional*

**D'autre part**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## Article 1. Rappel du Marché

Le marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération et de l'avenue André et Denis Pélissier (lot 2, marché n°2018-15) a été notifié à l'entreprise CISE TP le 08 Octobre 2018.

Ce marché est à prix unitaires. Il comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles. Le montant du marché est de 893 377,50 € HT réparti comme suit :

- Tranche ferme :
  - Budget général de la CCVBA (réseau pluvial) : 22 920,00 € HT
  - Budget de la régie de l'eau (réseau eau potable) : 250 607,50 € HT
  - Budget de la régie de l'assainissement (réseau eaux usées) : 142 515,00 € HT
  - Montant total de la tranche : 416 042,50 € HT
- Tranche optionnelle 1 :
  - Budget général de la CCVBA (réseau pluvial) : 94 360,00 € HT
  - Budget de la régie de l'eau (réseau eau potable) : 160 146,00 € HT
  - Budget de la régie de l'assainissement (réseau eaux usées) : 95 036,00 € HT
  - Montant total de la tranche : 349 542,00 € HT
- Tranche optionnelle 2 :
  - Budget général de la CCVBA (réseau pluvial) : 11 570,00 € HT
  - Budget de la régie de l'eau (réseau eau potable) : 49 561,00 € HT
  - Budget de la régie de l'assainissement (réseau eaux usées) : 12 808,00 € HT
  - Montant total de la tranche : 73 939,00 € HT
- Tranche optionnelle 3 :
  - Budget général de la CCVBA (réseau pluvial) : 17 990,00 € HT
  - Budget de la régie de l'eau (réseau eau potable) : 14 638,00 € HT
  - Budget de la régie de l'assainissement (réseau eaux usées) : 21 226,00 € HT
  - Montant total de la tranche : 53 854,00 € HT

Après l'avenant n°1, le montant de la tranche ferme est passé de 416 042,50 € HT à 491 938,50 € HT réparti de la façon suivante :

- Budget de la régie de l'eau (réseau eau potable) : 281 793,50 € HT
- Budget de la régie de l'assainissement (réseau eaux usées) : 182 970,00 € HT
- Budget général de la CCVBA (réseau pluvial) : 27 175,00 € HT

Ainsi, après l'avenant n°1, le montant total des travaux est passé de 893 377,50 € HT à 969 273,50 € HT.

## Article 2. Objet de l'Avenant n°2

Dans le cadre des travaux de la tranche optionnelle n°1, le titulaire du marché de travaux devra réaliser des travaux supplémentaires non prévus initialement :

- reprise de branchements particuliers EU supplémentaires,
- reprise de branchements particuliers AEP supplémentaires,

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'avenant n°2 a pour objet :

- d'augmenter le montant du marché,
- d'augmenter le délai d'exécution.

Le présent avenant est pris en application de l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux modifications du marché.

Cet avenant est rendu nécessaire afin de pérenniser les canalisations et la voirie. En effet, il a été constaté durant l'exécution des travaux que les branchements individuels existants sont en matière polyéthylène basse densité. L'objectif est ainsi de procéder à leur remplacement en haute densité.

## Article 3. Récapitulation de l'ensemble des prestations

### 4.1 Budget de la régie de l'eau potable

#### Branchements particuliers supplémentaires

- Branchement Ø32 :
  - Prix 2.11.1 : 19 U x 1 025,00 € = 19 475,00 € HT
- Branchement Ø40 :
  - Prix 2.11.2 : 4 U x 1 135,00 € = 4 540,00 € HT
- Regard abri compteur pour 1 compteur :
  - Prix 2.23.1 : 19 U x 325,00 € = 6 175,00 € HT
- Regard abri compteur pour 2 compteurs ou plus :
  - Prix 2.23.2 : 4 U x 445,00 € = 1 780,00 € HT
- Nourrice 2 sorties :
  - Prix 2.24.1 : 2 U x 145,00 € = 290,00 € HT
- Nourrice 3 sorties :
  - Prix 2.24.2 : 2 U x 185,00 € = 370,00 € HT

**Total branchements particuliers supplémentaires : 32 630,00 € HT**



Après l'avenant n°2, le montant du marché passe de 969 273,50 € HT à **1 026 628,50 € HT** soit une augmentation de 14,9% du montant initial du lot 2 (toutes tranches comprises sur la base de l'acte d'engagement CCVBA).

## Article 6. Prolongation des délais

---

Compte tenu des prestations supplémentaires à réaliser, un délai complémentaire de 6 semaines pour la tranche optionnelle n°1 est accordé au titulaire du marché de travaux soit un délai de 18 semaines pour cette tranche.

La durée totale du marché est ainsi de 57 semaines toutes tranches confondues.

## Article 7. Autres clauses

---

Toutes les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant s'appliquent dans leur intégralité tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de contradiction ou de litige.

Fait à **Saint Rémy de Provence** le     /     /2020

Le Président de la Communauté de  
communes Vallée des Baux Alpilles

Le représentant de l'entreprise CISE TP  
Le Directeur Régional

Hervé CHERUBINI

Stéphane ROYER